

**Engagement des travaux de recherche que la Société Tunisienne des
Analyses des Sols(STAS)s'engage à effectuer à l'intérieur des limites du
périmètre du permis de recherche «EL NAKHLA», pendant sa période de
validité**

I. Nature des travaux de recherche envisagés et leur planning

a. Nature des travaux de recherche envisagés.

Les travaux envisagés sur la zone du permis pour la reconnaissance, la certification et l'étude du minerai, appartenant au groupe quatre comme suit :

- Cartographie à échelle 1/25000 (permis).....2.000DT
- Etude hydrologique du permis.....3.000DT
- Implantation, exécution et équipement de 80 piézomètres.....17.000DT
- Prélèvements périodiques d'échantillons de saumures.....5.500DT
- Contrôles bathymétriques2.500DT
- Réalisations de cartes isopièzes hivernales et estivales.....3.000DT
- Sélection de zone pour l'implantation des bassins pilotes.....1.500DT
- Levé topographique 1/2000.....4.500DT
- Edification d'un local provisoire.....5000DT
- Acquisition de matériel de pompage.....10000DT
- Réalisation de bassins de concentration et des tranchées de drainage.....5000DT
- Etudes chimiques et minéralogiques.....8000DT
- Etude d'impact.....4.000DT
- Etude technico-économique.....6.000DT
- Rapport final (étude).....3.000DT

b. Planning de réalisation des travaux de recherche envisagés :

2015:

- Cartographie à échelle 1/25000
- Etude hydrologique du permis
- Implantation, exécution et équipement de 80 piézomètres
- Rapport de la première phase

2016 :

- Prélèvements périodiques d'échantillons de saumures
- Contrôles bathymétriques
- Réalisations de cartes isopièzes hivernales et estivales
- Sélection de zone pour l'implantation des bassins pilotes
- Levé topographique 1/2000
- Edification d'un local provisoire
- Acquisition de matériel de pompage
- Réalisation de bassins de concentration et des tranchées de drainage
- Rapport de la deuxième phase

2017 :

- Etudes chimiques et minéralogiques
- Etude d'impact...
- Etude technico-économique
- Rapport final pour l'obtention de la concession d'exploitation

II. Minimum des dépenses à réaliser en travaux effectifs :

Le minimum de dépenses à réaliser en travaux effectifs s'élève à soixante milles dinars tunisiens (60.000 DT).

2015 :20.000 DT
2016 :20.000 DT
2017 :20.000 DT
Total : 60.000 DT

III. Désignation de l'encadrement et des responsables de la conduite des travaux :

Un chef de projet :Hydrogeosondage HGS

La justification de la réalisation de ces engagements fera l'objet d'un rapport annuel fourni par le titulaire du permis au Ministère chargé des Mines.

Tunis le

Signature

**Société Tunisienne
des Analyses de Sols**
Passage du Lac Hougze
1053 les Berges du Lac
Le Gérant

Hassen CHEBBI



Annule et remplace celui dans la demande du permis du 23/09/2014.